

Aperçu des prestations

La présente annexe a pour but de donner un aperçu des différences principales entre votre produit actuel et celui proposé en libre passage.

Assurance complémentaire pour frais de traitement hospitalier (HGAMMO) Votre couverture actuelle	Assurance complémentaire d'hospitalisation (HCGA01) Nouvelle couverture proposée
Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle d'au maximum Fr. 6000.–	
Prestations assurées	
L'assurance HGAMMO couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.	L'assurance HCGA01 niveau 1 couvre les frais d'hospitalisation en division commune dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant.
Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle de Fr. 10 000.– à Fr. 15 000.–	
Prestations assurées	
L'assurance HGAMMO couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.	L'assurance HCGA01 niveau 2 couvre les frais d'hospitalisation en division mi-privée dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant, au maximum pendant 90 jours par année civile. Hospitalisation à l'étranger ou en établissement pour soins psychiatriques - La durée des prestations servies à l'étranger ou dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours. - À l'étranger, l'assureur alloue Fr. 1000.– par jour.
Assurés au bénéfice d'une couverture annuelle de Fr. 20'000 à illimitée	
Prestations assurées	
L'assurance HGAMMO couvre les frais d'hospitalisation jusqu'au montant annuel indiqué sur la police d'assurance.	L'assurance HCGA01 niveau 3 couvre les frais d'hospitalisation en division privée dans un établissement hospitalier suisse, sans limitation de montant, au maximum pendant 90 jours par année civile. Hospitalisation à l'étranger ou en établissement pour soins psychiatriques - La durée des prestations servies à l'étranger ou dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours. - À l'étranger, l'assureur alloue Fr. 1500.– par jour.